

# Financement en réponse à la COVID-19 dans le cadre du programme Vers un chez-soi — Grand Vancouver

COMMUNAUTÉ DÉSIGNÉE DU GRAND VANCOUVER



Les demandes seront étudiées et les  
recommandations émises sur une base continue  
jusqu'au :

**29 avril 2020, à midi**



LU'MA NATIVE BCH HOUSING SOCIETY

**Vancity**  
Community Foundation

L'entité communautaire du Grand Vancouver (EC) (la Lu'ma Native BCH Housing Society), en collaboration avec la Vancity Community Foundation (VCF) et le conseil communautaire consultatif du Grand Vancouver (CCC), est heureuse d'annoncer que le processus de demande de financement en vertu du plan de financement en réponse à la COVID-19 dans le cadre du programme Vers un chez-soi est maintenant ouvert sous le volet de financement de la communauté désignée du Grand Vancouver.

## 1. Survol du financement

Environ 8,1 millions de dollars sont mis à la disposition de la communauté désignée du Grand Vancouver pour aider les organismes du secteur servant les sans abri à répondre à la pandémie de COVID-19. L'objectif de ce financement est de soutenir la capacité de la communauté à réduire et à mitiger les conséquences négatives de l'éclosion de COVID-19 pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque imminent de le devenir, ainsi que les organismes et les personnes répondant à leurs besoins.

Le programme Vers un chez-soi a modifié les directives et publié des « Directives spéciales » offrant une certaine flexibilité dans les exigences du programme, l'admissibilité et les activités couvertes. Pour consulter les Directives spéciales publiées par le Gouvernement du Canada, veuillez [cliquer ici](#).

Afin de comprendre comment le financement aidera au mieux la région, l'EC a consulté un vaste éventail d'organismes communautaires et de personnes pour identifier les besoins découlant de la crise de la COVID-19; les priorités suivantes ont été identifiées :

- ✓ Obtenir ou créer des espaces pour répondre aux besoins découlant de la COVID-19
- ✓ Augmenter la sécurité des sites, du personnel et des clients
- ✓ Répondre aux besoins de logement, notamment en ce qui concerne le placement en logement, la perte de logement et l'intervention en cas de crise
- ✓ Répondre aux besoins fondamentaux des individus et offrir des services essentiels telle la distribution de nourriture
- ✓ Soutenir la capacité organisationnelle, les activités et les services

Tout en reconnaissant le besoin important de financement d'urgence dans le contexte de la COVID-19, le conseil consultatif communautaire vise également à soutenir les initiatives qui contribueront au rétablissement et aux avantages à long terme, comme les initiatives qui créent des actifs, des outils ou des services qui aideront les collectivités à réduire et à prévenir le sans-abrisme à l'avenir.

**Fonds disponibles :** Environ 8,1 millions de dollars seront disponibles pour la communauté désignée du Grand Vancouver pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 septembre 2020.

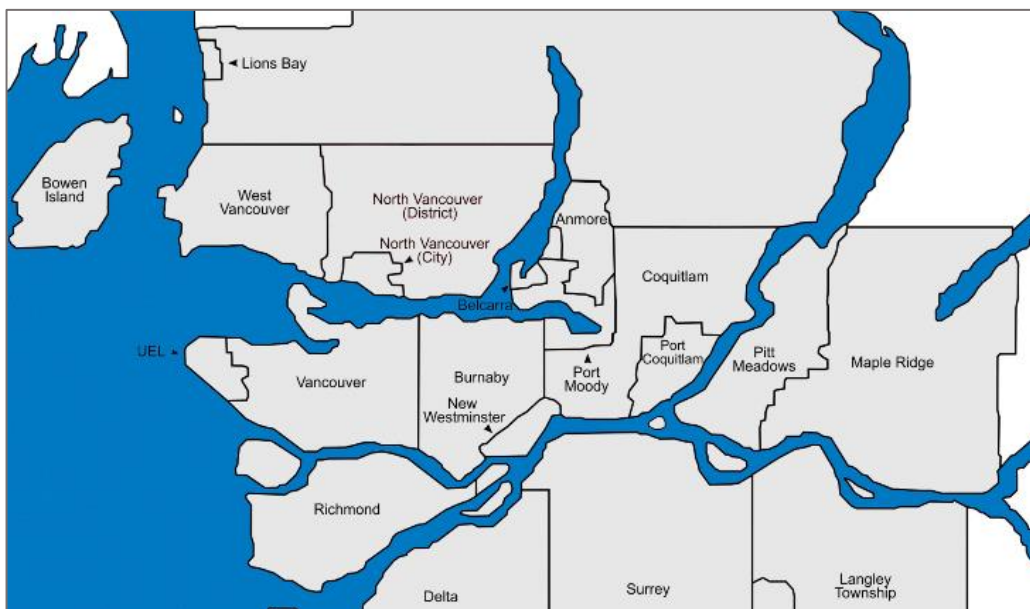
---

## 2. Critères d'admissibilité et paramètres de financement

**Bénéficiaires admissibles :** Le financement est disponible pour les organismes à but non lucratif et caritatifs, les municipalités, les Premières nations (sur réserve) et les entités publiques comme les établissements de santé et d'éducation.

*Si vous êtes un organisme dirigé par des Autochtones et soutenant des personnes et des collectivités hors réserve, veuillez soumettre une demande de financement par l'entremise de l'entité communautaire autochtone et du comité directeur en matière d'itinérance. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site : <http://lnhs.ca/community-entity/contact/>*

**Collectivités admissibles :** Les organismes et les projets opérant dans la région métropolitaine de Vancouver,



comme délimitée dans la carte ci-dessous, peuvent bénéficier du financement. Afin de prévenir la transmission entre communautés voisines et compte tenu de la nature mobile des populations en situation d'itinérance, les projets offerts en dehors des zones traditionnelles de service du Grand Vancouver **pourraient être admissibles** dans le cadre du financement en réponse à la COVID-19. Veuillez nous contacter à [reachinghome@vancity.com](mailto:reachinghome@vancity.com) si vous opérez en dehors de la région métropolitaine de Vancouver et souhaitez soumettre une demande.

**Période de financement :** La période pour les projets admissibles s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 septembre 2020. Les dépenses engagées après le 1<sup>er</sup> avril 2020 et avant la signature du contrat pourraient être admissibles.

**Soumissions multiples :** Les organismes peuvent soumettre plus d'une demande si elles portent sur des projets distincts (p. ex. : régions géographiques ou populations différentes), avec activités et caractéristiques différentes. Chaque demande est évaluée séparément et selon son propre mérite.

**Soumissions conjointes :** Les soumissions conjointes, les partenariats et les coalitions, particulièrement celles/ceux qui visent à offrir une réponse coordonnée dans la région, sont fortement encouragés. Toutefois, si le financement est accordé, une seule des parties doit assumer la relation contractuelle avec l'EC pour le volet visant la communauté désignée du Grand Vancouver.

**Autres sources de financement :** Dans certains cas, il est possible que des activités admissibles au financement dans le cadre du programme Vers un chez-soi soient également financées par le gouvernement provincial ou territorial, ou encore par la municipalité. Les fonds octroyés en vertu du programme Vers un chez-soi seront utilisés pour compléter ces subventions et éviter le dédoublement de la programmation existante dans la mesure du possible.

---

### 3. Détails de la demande

**Soumission de la demande :** Afin de pouvoir répondre aux besoins immédiats des demandeurs et de rendre les fonds disponibles le plus rapidement possible, les demandes **seront acceptées et examinées de manière continue jusqu'au 29 avril 2020 à midi ou jusqu'à ce que tous les fonds aient été alloués, selon la première éventualité.** Une annonce sera envoyée lorsque tous les fonds auront été alloués.

**Processus d'examen et d'approbation :** L'EC s'engage à assurer un processus équitable et transparent lors de la sélection des demandes approuvées pour cette occasion de financement afin de combler au mieux les lacunes et de répondre aux priorités clés. Les demandes seront étudiées par l'EC, en consultation avec les parties prenantes communautaires clés et d'autres bailleurs de fonds, avec l'intention de prendre des décisions de financement sur une base hebdomadaire. Les demandes approuvées feront l'objet d'un processus simplifié de diligence raisonnable et d'octroi de contrats. *Veillez noter que, lorsque l'EC reçoit une demande, elle ne s'engage nullement à faire passer la demande à l'étape suivante, à financer un projet, ni à financer le montant demandé.*

**Exigences de financement et rapports :** Si un contrat leur est octroyé, les organismes devront peut-être :

- Disposer d'un compte bancaire séparé ou secondaire pour le financement en vertu du programme VCS avant que les fonds puissent être débloqués
- Faire état des détails du projet et des résultats annuels en utilisant un système de présentation des résultats fournis par le Canada.
- Soumettre des rapports périodiques de dépenses et d'activités (selon les activités liées au projet et l'échéancier)

**Activités et dépenses admissibles :** Toutes les activités auparavant admissibles en vertu du programme Vers un chez-soi restent admissibles. Le tableau ci-dessous fournit un sommaire des activités maintenant admissibles en vertu des Directives spéciales dans le contexte du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19. **La liste ci-dessous n'est pas exhaustive** — si les activités couvertes par le projet que vous proposez ne sont pas décrites ci-dessous, veuillez nous contacter pour déterminer l'admissibilité du projet avant de commencer à préparer votre demande.

<b>A. Services de logement</b>
<p><b>Objectif :</b> Augmenter la distance physique entre les personnes, notamment entre celles qui résident dans les refuges, afin de réduire le risque de propagation virale et de favoriser l'éloignement physique.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Obtenir des logements temporaires et/ou y loger les personnes pour qu'elles puissent s'isoler, notamment motels, hôtels, espaces communautaires, tentes dans les stades et arénas, véhicules récréatifs et autres lieux/espaces.</li><li>• Aider les individus à trouver des solutions de logement plus appropriées et plus stables.</li></ul>
<b>B. Prévention et détournement des refuges</b>
<p><b>Objectif :</b> Aider les individus et les familles à conserver leur logement afin de limiter la propagation de la COVID-19 et offrir un endroit sûr et sécuritaire pour s'auto-isoler; aiguiller les individus et les familles cherchant un abri vers d'autres formes de logement sûr et sécuritaire afin de réduire la surpopulation dans les refuges.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exemples de soutien financier pour permettre aux individus de conserver un logement : aide financière à court terme (subvention au loyer/loyer impayé, dépôts pour services publics), soutien en nature (cartes d'épicerie prépayées, produits hygiéniques, etc.) et services de médiation/résolution de problème pour éviter l'expulsion.</li><li>• Aide financière pour déménager les particuliers vers un logement plus approprié/stable</li></ul>

- Aider les personnes qui quittent des établissements de transition à se rendre directement à leur logement et les aider à le conserver de sorte qu'elles n'aient pas besoin de se rendre dans un refuge
- Offrir des activités de détournement des refuges comme établir de nouveaux points d'accès aux services, travailler de concert avec une ligne d'urgence existante pour offrir de l'aide au téléphone ou virtuellement sur un site Web, ou financer du personnel aux points de demande de refuge afin d'explorer les autres options

### C. Services médicaux et de santé

**Objectif** : Permettre aux collectivités de répondre aux besoins médicaux urgents résultant de l'éclosion de la COVID-19.

Il s'agit d'une nouvelle catégorie *temporaire* — Les communautés sont toujours invitées à mettre les personnes en contact avec les services cliniques, de santé et de traitement par la gestion de cas. Les activités admissibles comprennent :

- Offrir des services médicaux et de santé générale, des services en santé mentale (dont le counseling) et en toxicomanie qu'offrent déjà les provinces et les territoires.
- Embaucher directement des professionnels de la santé (infirmiers, médecins, etc.) pour offrir des services directement aux clients

### D. Services de soutien à la clientèle (y compris besoins fondamentaux)

**Objectif** : Réduire le potentiel d'infection ou de transmission de la COVID-19 chez les personnes en situation d'itinérance et celles qui travaillent avec ces dernières, et veiller à ce que les besoins fondamentaux soient satisfaits en cas d'interruption de l'accès aux services essentiels

- Fournir des services ou des fournitures de nettoyage, augmenter la fréquence de nettoyage des installations
- Acquérir/Fournir des barrières physiques à installer entre les lits, ou prendre toute autre mesure qui augmente la sécurité d'un établissement, y compris des mesures visant à respecter les protocoles d'éloignement physique
- Acheter/Distribuer des articles pour répondre aux besoins fondamentaux des individus (qu'ils aient ou non un logement), y compris des cartes-cadeaux, des articles d'hygiène personnelle, des aliments, des articles pour bébés, etc.
- Acheter de l'équipement de protection individuelle/des fournitures médicales (p. ex. gants, masques) pour un établissement ou un site
- Offrir l'accès à des outils/technologies de communication

### E. Investissements en immobilisations

**Objectif** : Réduire la surpopulation dans les refuges et limiter la propagation de la COVID-19.

- Obtenir, réaménager et équiper des espaces/propriétés qui ne sont pas actuellement utilisés à des fins de logement ou de refuge afin de créer de nouveaux logements temporaires et de soutenir l'isolement ou l'éloignement physique (par exemple, espaces communautaires, motels/hôtels, etc.)
- Rénover des installations existantes (refuges, maisons de transition, logements supervisés permanents ou installations non résidentielles) pour notamment améliorer la ventilation ou accroître la distance entre les résidents
- Fournir des aménagements et des services pour améliorer l'assainissement et limiter la propagation de la COVID, comme des douches, des toilettes, des installations sanitaires et des lavabos pour se laver les mains

### F. Coordination des ressources et collecte des données

**Objectif** : Soutenir et améliorer la capacité du secteur à répondre à la crise de la COVID-19 grâce à la coordination des activités.

- Préparer et distribuer des informations qui augmentent la capacité individuelle ou communautaire à répondre à la COVID, y compris formation, amélioration de l'accès aux soutiens existants et sensibilisation à ceux-ci, etc.

- Autres activités qui améliorent la capacité du secteur à faire face à la COVID.

**Autres activités et dépenses admissibles :** Comme susmentionné, la liste des activités et dépenses admissibles n'est pas exhaustive. Les autres dépenses admissibles pourraient inclure :

- Salaires versés au personnel (y compris charges sociales obligatoires de l'employeur et avantages sociaux) afin de soutenir les activités du projet, y compris les indemnités de risque/rémunération incitative pour favoriser la rétention des employés et une compensation équitable.
- Dépenses engagées pour faciliter la sécurité du personnel/des travailleurs/des bénévoles et leur disponibilité à travailler, comme les frais de garde d'enfants, de logement ou de transport.
- Dépenses liées au maintien des activités/services de base d'un organisme en raison d'une perte de revenus ou d'autres perturbations financières attribuées à la situation due à la COVID-19.
- Les dépenses administratives restent admissibles; cependant, un maximum de 15 % de la contribution Vers un chez-soi peut être utilisée pour les frais administratifs, et ces coûts doivent être reflétés dans le budget du projet proposé. Veuillez consulter les directives pour déterminer les coûts admissibles dans la catégorie des dépenses administratives.

**Comment soumettre une demande** Soumettez votre demande à l'aide de notre plateforme de gestion des demandes de subvention, Survey Monkey Apply (SMA), en cliquant [ici](#). Si vous n'avez pas de compte SMA, vous devrez vous enregistrer pour soumettre une demande.

Les demandes seront acceptées jusqu'au 29 avril 2020 à 12 heures (midi) ou jusqu'à ce que tous les fonds aient été alloués, selon la première éventualité. Une annonce sera envoyée lorsque tous les fonds auront été alloués.

Les avis importants seront diffusés par l'entremise de Survey Monkey Apply (SMA). Si vous ne vous êtes pas encore enregistré(e), veuillez le faire *dans les plus brefs délais pour vous assurer de ne manquer aucune mise à jour importante*. **Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à [reachinghome@vancity.com](mailto:reachinghome@vancity.com).**